

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Absents excusés ayant donné procuration : 06
Absent : 01

Date de convocation : le **09 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de MONS, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

12 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA

06 membres absents ayant donné procuration

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION
Maryse CEREDE a donné procuration à Françoise GARRIGUES
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU
Jean-Claude LAFFONT a donné procuration à Anne DEVIGNOT
Pascal NICOLAS a donné procuration Jérôme GALINON

01 membre était absent

Malika BAREIL

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N°39/2022 RELATIVE A LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL, SITUÉ 1 RUE DES TOURNESOLS

Rapporteur : Madame Véronique DOITTAU

Le Maire de Mons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L22-41-1 modifié ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R423-1 ;

La Commune de MONS va réaliser un bâtiment scolaire en dur dans le cadre de son projet de rénovation/extension du groupe scolaire. En effet, les enfants d'élémentaire sont accueillis dans

des préfabriqués mal isolés datant d'une trentaine d'année. De fait, améliorer les conditions et la qualité de l'accueil des élèves.

De plus, et afin de répondre globalement à la demande d'équipement public en centralité de village, ce bâtiment scolaire comprendra une salle plurivalente qui sera mise à disposition de l'école sur des temps scolaires et périscolaires puis des différentes associations de la commune, en dehors de son utilisation scolaire.

Pour réaliser le projet de rénovation du groupe scolaire, la Commune de MONS a toutefois besoin d'importants financements. C'est dans ce contexte qu'elle a envisagé la vente d'un terrain communal situé en périphérie de village déjà ouvert à l'urbanisation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'urbanisation d'un terrain communal, sis 1 rue des Tournesols, lieu-dit « CAUSIDOU » à Mons il convient désormais de déposer une déclaration de travaux valant division pour créer 4 lots viabilisés de 1000 m² chacun, selon le plan de géomètre annexé à la présente délibération.

Pour rappel le terrain mentionné ci-dessus, d'une superficie totale de 4 000 m² appartient au domaine privé de la commune.

Pour ce faire Madame le Maire a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour l'habiliter à déposer, au nom de la Commune, les déclarations préalables de travaux et de réalisations qui en découlent.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer et signer les déclarations préalables et tous autres documents nécessaires à la réalisation des travaux exposés dans la présente délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

3 votes contre : Anne DEVIGNOT ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT

La présente délibération prendra effet à compter du visa du contrôle de légalité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons le 14/06/2022,
Véronique DOITTAU



Doittau
Maire de MONS

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/06/22

Publié le : 20/06/22

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

ID : 031-213103559-20220614-DELIB392022-DE



Département de la Haute-Garonne



Commune de MONS

Lotissement 4 lots

Plan de Division

Propriété Commune de MONS

Section AA parcelle n° 136

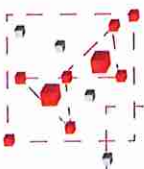
Lieu-dit " Causidou " : Sise 1, Rue des Tournesols

Échelle: 1/500

Important:

- Les coordonnées planimétriques sont fournies dans le système RGF 93, projection CC43 (rattachement G.P.S. au réseau TERIA). Les altitudes sont rattachées au système NCF-IGN1969 (rattachement G.P.S. au réseau TERIA)

- La flèche nord indique la direction du nord géographique au méridien central ou longitude origine de la projection utilisée.



Réf. : BA22-031-2204-DP10
fichier : BA22-031-2204.dwg

Relève terrain effectué le 09/05/2022

Dressé le 26/04/2022 par la SARL VAILLES-CIVADE
Numéro d'inscription d'ordre : 1999B200003

Cabinet
VAILLES - CIVADE
1bis Rue de l'Europe - 31130 BALMA
Té1 : 05 61 24 11 41
Courriel : contact@vailles-civade.fr

représentée par Mme Agnès DOGLIO
Numéro d'inscription d'ordre : 06200
Géomètre Expert ESGT

Géomètre - Expert

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

ID : 031-213103559-20220614-DELIB392022-DE



DP10

X= 1583600

Plan de Division

X= 1583700

X= 1583750

Y= 2269300

Legende:

Représentation fiscale pour l'information.
Contour du Lot

Lot X

Numéro du Lot.

S = m²

Superficie, sous réserve d'alignement!

■

Borne OGE nouvelle.

□

Borne OGE ancienne.

•

Altitude.

100,00

Section AA : n° 827

Commune de MONS
Section AA : n° 155

Commune de MONS
Section AA : n° 136

Lot 3
S=1000 m²

Lot 4
S=1000 m²

Lot 1
S=1000 m²

Lot 2
S=1000 m²

Section AA : n° 157

Borne OGE en retrait
de 5,00 m

Borne OGE en retrait
de 5,00 m

Clos de Fajoles (RD n° 50)

Impasse du Clos
de Fajoles

Rue des Tourneols

Devant de la Bordurette

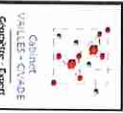
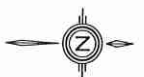
Devant de la Bordurette

Y= 2269250

Y= 2269200

Y= 2269100

Échelle : 1/500



Dossier n° BA22-031-2204 Dressé le 09/05/2022

NOTA :
- Géoréférencement : classe 1
- RGF 93 (CC43)
- Précision locale centimétrique

1583600

X= 1583650

X= 1583700

X= 1583750